



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 4383

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement
Coupe Grand Est X country
VTT
Dimanche 13 mai 2018

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21, L 2211-1, L 2211-2, L 2212-5 et L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

VU le décret 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que l'Association REMIREMONT VTT organise le dimanche 13 mai 2018 une manifestation sportive intitulée "Coupe du Grand Est de X Country" ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour faciliter la circulation et le stationnement, éviter les encombrements et les accidents en raison de l'affluence à prévoir lors de cette manifestation sportive ;

ARRETONS

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules (à l'exception de ceux des Services de Police et de Secours et de Lutte contre l'Incendie) sont interdits le dimanche 13 mai 2018 à partir de 06 h.00 jusqu'à 20 h.00 sur la route forestière du Corroy, dans sa partie comprise entre la route d'Hérival et la plateforme située en amont du départ de l'ancien Parcours de Santé.

Article 2. - Le stationnement de tous véhicules (à l'exception de ceux des Services de Police et de Secours et de Lutte contre l'Incendie) est interdit le dimanche 13 mai 2018 de 06 h.00 à 20 h.00 sur la route d'Hérival, dans sa partie comprise entre le Centre Hippique et la route forestière du Corroy.

Article 3. - La signalisation nécessaire, déposée par les Services Techniques Municipaux, sera mise en place par les organisateurs en liaison avec les Services de Police.

Article 4. - La surveillance de la signalisation mise en place s'effectuera sous la seule responsabilité des organisateurs pour tout dommage éventuel.

Article 5. - Le Commissariat de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

A REMIREMONT, le 03 avril 2018

Le Maire,
./ Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication
le 03 avril 2018

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Remiremont VTT
- Centre Hippique
- Riverains
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle CTV
- Agent de Maîtrise
- Dossier Mairie